

C / Contacts

La revue des retraités de l'Afpa

N° 103
Janvier 2019

Sommaire

- > **P/2 à 4** Éditorial du Président
- > **P/5 à 15** Actualité sociale
Retraite, santé, mutuelle
- > **P/16 à 21** Bien vieillir dans
nos territoires
- > **P/22 à 26** Les engagements
de nos adhérents
- > **P/27** In Memoriam
Aller sur notre site internet
- > **P/28** Bulletin d'adhésion

CONTACTS N° 103

Directeur de la Publication :
Yves **BRIEX**
Coordonnateur Rédactionnel :
Jocelyne **LAPLACE**
Conception et réalisation :
Afpa Direction de la Communication

www.retraites-afpa.fr

Amicale Nationale des Retraités de l'Afpa
1, Allée Jean Griffon ZI du Palays
BP 24426 - 31405 Toulouse Cedex 4

L'Amicale Nationale
des retraités

Afpa

*Le chemin importe peu,
la volonté d'arriver suffit à tout.*
Albert Camus

Au moment où nous finalisons ce numéro, les manifestations des « gilets jaunes » se poursuivent dans un climat social extrêmement tendu. Le Président de la République vient d'intervenir pour apporter des réponses à court terme, notamment un revenu complémentaire de 100€ pour les salariés au SMIC, l'exemption de CSG pour les retraites inférieures à 2000€, la défiscalisation des heures supplémentaires et une prime défiscalisée pour les salariés des entreprises qui peuvent la verser, mais toujours pas de revalorisation des retraites par rapport à l'inflation...

L'ANRafpa, adhérente à la Confédération Française des Retraités (CFR), respecte toutes les opinions et ne prend pas partie politiquement. Par contre elle est engagée au côté de la CFR dans la défense des retraités, de leurs pensions et plus globalement de leurs intérêts, que ce soit en matière de santé ou de pouvoir d'achat.

Elle suit également attentivement le plan de restructuration de l'AFPA, sa maison mère, plan sans doute le plus sévère depuis 50 ans.

Dans ce contexte exceptionnel, Il m'apparaît important dans cet éditto, plus long que de coutume, de faire un rapide tour d'horizon sur ces sujets qui sont au cœur de nos préoccupations

Pour les séniors, outre le sujet du pouvoir d'achat, plusieurs projets relatifs à la « santé » et aux « retraites » vont les impacter dès 2019.

Depuis des mois, à la suite des réflexions et travaux conduits dans les commissions santé et retraite de la CFR, des demandes et propositions sont faites au gouvernement pour prendre en considération la perte de pouvoir d'achat des retraités. Le Président de la CFR, Pierre ERBS, est



intervenu à plusieurs reprises dans la presse et les médias, voire directement par courrier au Président de la République, pour exprimer « l'extrême mécontentement des retraités dû à la non compensation de la hausse de CSG, l'exaspération provoquée par le laminage des pensions, l'incertitude au sujet du reste à charge sur les tarifs des complémentaires santé ».

Sans réponse du gouvernement, nous n'avons pu que regretter avec Pierre ERBS, le « refus de dialogue avec les retraités, qui ne peut créer qu'une rupture avec eux ». Néanmoins l'ANRafpa, au côté de la CFR, continue à participer aux consultations, groupes de travail et commissions qui se mettent en place sur des projets qui vont impacter directement les personnes âgées.

• La revalorisation des retraites par rapport à l'augmentation de la vie

Après le 0,3% accordé par le régime général à partir de janvier 2015 et le 0,6% des retraites complémentaires AGIR-ARCCO appliqué le 1^{er} novembre 2018 (soit 1% de moins que l'inflation conformément à l'accord de 2015/2018), il s'agira de suivre au plus près en 2019 les modalités de valorisation ainsi que le passage au régime unifié « AGIRC-ARCCO ».

• Le « Reste à Charge Zéro » en optique, dentaire, et audioprothèses

Ce « Reste à Charge Zéro » qui devient « 100% santé », devrait commencer à s'appliquer dès 2019.

La cellule santé/mutuelle ANR et la commission santé de la CFR ont examiné les éléments de cette réforme qui paraît favorable à la qualité des soins sur le champ des appareillages.

Le détail des mesures, dans les textes officiels, reste à analyser, et l'évolution tarifaire avec les garanties des complémentaires santé feront l'objet d'une attention particulière.

• **La consultation « Grand âge et autonomie »**

Elle devrait aboutir en 2019 à une loi sur l'autonomie.

Cette opération d'envergure fait l'objet d'une consultation citoyenne, de forums et de groupes d'expression. Notre collègue de la CFR, Sylvain Denis, siège au Conseil d'Orientation.

• **Le projet de création d'un régime universel de retraite ou retraite par point**

Ce projet est proche de celui défendu par la CFR de « retraite universelle ».

Des échanges ont déjà eu lieu entre l'équipe de JP Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des Retraites (HCRR) et celle de la CFR. Des questions et inquiétudes générées par le projet demeurent. Une « Consultation citoyenne » est organisée jusqu'en mars 2019 à laquelle la CFR apportera ses réponses.

• **Le projet de réforme structurelle de notre système de santé, baptisé « ma santé 2022 »**

Après une phase de concertation au 1^{er} semestre 2018, Emmanuel MACRON a présenté en septembre une réforme de 54 mesures qui s'articulent autour de plusieurs axes, notamment la prévention, la qualité des soins et la lutte contre les déserts médicaux. Il s'agit d'organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital pour répondre aux besoins de soins de proximité. Le plan « Ma Santé 2022 » devrait être doté d'un budget de 3,4 milliards d'euros, dont « près

d'un milliard en faveur de l'investissement hospitalier ».

Nous suivrons ce dossier qui a l'ambition de restructurer notre organisation de la « santé » pour les 50 années à venir.

Dans ce numéro, nous vous apportons une première information sur certains de ces sujets

(pouvoir d'achat, « reste à charge zéro », dépendance, réforme des retraites) qui intéressent particulièrement les retraités et personnes âgées. Ces thèmes de société sont toujours un peu politiques, nous avons voulu les traiter le plus objectivement possible avec des faits et des chiffres.

D'autres articles paraîtront dans les prochains numéros. Pour tenir compte de toutes les sensibilités, transmettez-nous vos réactions, vos commentaires ou contributions : nous les diffuserons sur notre site ANR.

Pour l'AFPA, la situation actuelle est bien préoccupante

Concernant notre maison mère l'AFPA, qui vit en ce moment une des restructurations les plus importantes de son histoire, nous avons encore peu d'informations émanant de la Direction Générale.

Il est prévu la suppression de 1541 postes sur la période 2019/2020 et la fermeture de 38 établissements de formation, dont 13 centres et 25 centres associés. Cette restructuration intervient après des pertes cumulées de 723 millions d'euros entre 2012 et 2016, un résultat brut d'exploitation négatif à hauteur de 24 millions d'euros en 2017 et une perte de plus de 70 millions d'euros estimée pour 2018.

La transformation de l'AFPA est présentée « pour mieux répondre aux nouveaux défis de la formation professionnelle, comme aux enjeux des entreprises et de l'action publique et pour assurer la pérennité de

ses activités ». Mais elle est considérée par beaucoup de syndicats comme d'une « grande violence ».

Il s'agit pour l'AFPA « de se retirer des formations qui ne répondent plus aux besoins des territoires, au profit de formations plus adaptées ». Dans cette optique 600 emplois devraient être recréés et des redéploiements engagés.

Une période de concertation et de dialogue est ouverte jusqu'en mars 2019 avec les syndicats.

En tant que Président de l'ANRafpa, j'ai pris contact avec la direction de l'AFPA pour avoir plus d'informations et manifester notre soutien aux salariés de l'AFPA.

Vous trouverez sur notre site, dans la rubrique « vie de l'AFPA », les informations que nous obtiendrons sur l'avancement du projet.

L'ANRafpa, dans ce contexte sociopolitique difficile, continue à assurer ses activités tant de loisirs et convivialité que d'utilité sociale.

Elle doit en effet, plus que jamais, resserrer les liens sociaux, soutenir le sentiment d'appartenance, lutter contre l'isolement et développer la solidarité entre retraités et salariés.

Plusieurs articles de ce numéro concernent des activités régionales, des rencontres avec des collectivités territoriales, des engagements d'adhérents, qui sont significatifs de notre volonté d'agir ensemble mais aussi individuellement, pour contribuer à ce que les retraités soient des acteurs-citoyens à part entière de notre société.

En cette fin d'année difficile, où salariés de l'AFPA et retraités sont particulièrement impactés, je souhaite que l'année 2019 puisse être porteuse d'un véritable renouveau, avec des perspectives positives pour les années et les générations à venir.

Avec mes plus cordiales pensées, en espérant vous retrouver nombreux à notre Assemblée générale de 2019 qui se tiendra le 3 avril en PACA, dans la résidence PROBTP d'AGAY, près de Saint Raphael.

Dernières infos mi janvier : la CFR participera au grand débat national mis en place. Un courrier va être adressé au Président de la République avec rappel des revendications sur le pouvoir d'achat des retraités et les positions de la CFR.

À lire aussi sur notre site internet le document : « Place des Retraités dans la société » qui présente la place significative occupée par les retraités dans la société française.

 **Yves BRIEX**
Président de l'ANRafpa

CONCERTATION GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

La ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzin, a lancé une concertation en octobre 2018 pour préparer une loi sur l'autonomie des personnes âgées qui devrait être votée en 2019.

Une vaste consultation par internet est organisée et des groupes de travail mis en place.

L'ANRafpa au côté de la CFR suivra de près ces consultations. Notre partenaire, Sylvain Denis de la CFR représentera les retraités au comité d'orientation qui sera mis en place.

Pour aborder ce sujet complexe et délicat notamment au niveau des financements, Patrick PENA vous propose un premier article qui présente les bases de la problématique.

(Yves Briex)

La dépendance

La perte d'autonomie ou dépendance se définit par l'impossibilité pour une personne d'effectuer par elle-même certains actes de la vie courante, dans son environnement habituel. Celle-ci peut survenir de façon brutale à la suite d'un accident, d'un choc psychologique (perte du conjoint), d'une maladie (Alzheimer ou Parkinson) ou s'installer de façon progressive et entraîner un besoin d'aide.

Des signes d'alerte

Il convient donc d'identifier au plus tôt les premiers signes de la perte d'autonomie : on distingue des troubles physiques tels le trébuchement ou la chute, la difficulté à se lever, une marche hésitante, ..., la perte de poids, la baisse de l'activité physique, ..., mais aussi des troubles psychiques comme le changement des habitudes alimentaires, la diminution de l'hygiène, les troubles de mémoire, l'altération de l'humeur, l'isolement social.



A la suite de ces constats, il faudra consulter le médecin traitant pour évaluer les problématiques et mettre en place des mesures adaptées tant sur le plan social que médical.

Des niveaux de dépendance

La perte d'autonomie est mesurée lorsque la personne âgée demande à bénéficier de différentes aides légales ou facultatives.

L'évaluation au moyen de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) positionne celle-ci dans l'un des six niveaux du GIR et détermine son degré de dépendance.

Les personnes classées en GIR 1 et GIR 2 sont les plus touchées par la perte d'autonomie (confinées au lit ou au fauteuil). La catégorie GIR 6 regroupe des personnes qui ont conservé leur autonomie pour les actes principaux de la vie. Seuls les GIR de 1 à 4 ouvrent droit à l'APA et permettent l'établissement d'un plan d'aide personnalisé. Pour les GIR 5 et 6 d'autres aides « accompagnement » peuvent être demandées auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

La révision des aides est possible à tout moment en cas de dégradation de l'état de santé de la personne âgée.

Le coût de la dépendance

Pas ignorée mais sous-estimée, la dépendance coûte cher et n'est toujours pas prise en compte à la hauteur des besoins malgré les 24 milliards attribués par l'État et les 10 milliards supplémentaires déboursés par les particuliers, il est d'ores et déjà prévu que ces dépenses augmenteront de 10 milliards par an dès 2040.

Les personnels des EHPAD, lors du dernier mouvement social, se sont montrés très alarmistes sur le manque de moyens dédiés à la prise en charge de nos anciens.

Certains l'appellent **le cinquième risque** et évoquent la nécessité de créer un nouveau champ de la protection sociale qui s'occuperait de la dépendance et du handicap. C'est aussi la position de la CFR qui appelle de ses vœux la création de ce cinquième risque.

Les soixante ans et plus représentent actuellement environ 25% de la population et devraient atteindre 32% en 2050, soit 22,5 millions de personnes et à cette période 5 millions de français auront plus de 85 ans. Le risque est bien réel, car si en moyenne le temps de dépendance n'augmente pas, le poids total et notamment les sommes consacrées à celles-ci augmentent de façon exponentielle.

Le reste à charge

En moyenne, le coût d'une place en maison de retraite s'élève à 2800€ par mois, pour beaucoup les pensions de retraite ne suffisent pas à couvrir les coûts liés à la dépendance. On estime que 80% des personnes âgées, hébergées en institution ont un revenu inférieur au coût de leur séjour. Les aides consacrées restent insuffisantes au regard des besoins et faute de moyens, **huit personnes dépendantes** sur dix doivent faire appel à un proche pour contribuer aux coûts de leur prise en charge.

Pour bien appréhender les évolutions futures, il faut rappeler que le coût mensuel dans un EHPAD se décompose en trois parties :

- le tarif dépendance lié à l'assistance nécessaire à la vie quotidienne d'une personne dépendante, il dépend du GIR (voir § 5) de la personne et peut donner droit à l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) financée par les Départements et également à réduction d'impôt ;
- le tarif hébergement (la part la plus importante) qui inclut les frais hôteliers, la restauration ; Cette part est financée par le résident sur ses fonds propres, si ce n'est pas possible, par ses descendants (enfants, petits-enfants) sur décision de justice. Elle peut aussi être prise en charge par l'aide sociale (Aide Sociale à l'Hébergement) mais celle-ci est récupérable sur la succession du bénéficiaire quand il a un patrimoine. A noter qu'il faut que l'EHPAD concerné soit habilité à l'aide sociale pour que le résident perçoive cette aide.
- et enfin le tarif soins, pris en charge par la Sécurité Sociale et les mutuelles.

Les moyens

Que ce soit le maintien à domicile ou l'hébergement en EHPAD, les deux systèmes ont des besoins qualitatifs et quantitatifs.

Le monde des aides à domicile se plaint d'un manque de moyens pour assurer convenablement l'accompagnement des plus âgés comme celui des établissements d'accueil, le plus touché par la perte d'autonomie d'autant que l'âge moyen d'entrée tend à s'allonger.

Le financement des EHPAD n'apparaît pas une priorité même si l'État a doublé ses financements au cours de ces dix dernières années.

Initiée sous le précédent quinquennat et poursuivie actuellement, la réforme des EHPAD publics vise à faire converger progressivement, de 2017 à 2023, leurs budgets avec ceux du privé sur les enveloppes « soins et dépendance ». Basé sur le degré de dépendance et apparemment équitable, le nouveau mode de calcul devrait selon la CNSA faire gagner en sept ans près de 400 millions d'euros aux établissements.

Mais malgré la réforme, le financement de la dépendance reste entier : avec l'avancée en âge de la population et la dégradation des finances publiques, l'État ne peut plus, seul, financer la solidarité.

Des pistes de financement pérennes

Seulement 10% des plus de soixante ans sont assurés pour des risques de perte de forte ou très forte autonomie. Il semble que l'assurance dépendance ne soit pas rentrée dans les mœurs et que les personnes attendent une vraie réforme pour se décider.

Actuellement, seule l'assurance privée ou émanant des mutuelles, propose une offre inscrite dans le cadre de la complémentaire santé.

Face aux enjeux de la prise en compte de la perte d'autonomie des plus âgés, il y aurait trois options qui se dégageraient : une première qui consisterait de substituer les assurances privées à la solidarité nationale au travers d'une cotisation obligatoire, une deuxième plus tempérée qui proposerait de développer le recours à l'assurance complémentaire, enfin pour la 3^e option, la Caisse Nationale de Solidarité se prononcerait en faveur d'un socle de solidarité associé à la possibilité d'un supplément d'assurance facultatif.

Il faudra donc attendre la fin du premier semestre 2019 et la proposition de loi sur « le risque dépendance » annoncée par le Président de la République pour en connaître les orientations, en espérant que la perte d'autonomie sera abordée dans son ensemble.

 **Patrick PENA**

100 % SANTÉ : DES SOINS POUR TOUS, 100 % PRIS EN CHARGE

Donner à tous les Français un accès à des soins de qualité pris en charge à 100%, dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire tels sont les principes de la réforme. Après négociation avec les différents acteurs de la santé et professionnels des secteurs concernés, celle-ci va pouvoir se mettre en place progressivement au cours des trois prochaines années.

L'offre « **reste à charge zéro** » ou « 100% santé » sera accessible à tous. Elle comprendra des paniers de soins (optique, soins dentaires, audioprothèses) qui seront pris en charge à 100% par **la Sécurité sociale et la ou les complémentaires santé de chacun, normalement sans évolution des tarifs des complémentaires.**

Ainsi les professionnels de la santé devront obligatoirement proposer une offre sans reste à charge accompagnée d'un devis. Les complémentaires santé

devront proposer le panier « 100% santé » qui sera inclus dans les obligations au titre des contrats responsables. Toutefois les patients pourront choisir d'autres prestations non prises en charge à 100% mais remboursées par leur assurance complémentaire dans des conditions définies par leur contrat.

Les niveaux d'équipement et de soins prévus

Optique

Des montures (adultes) respectant les normes européennes, d'un coût de 30€, avec un choix de 17 modèles en deux coloris

différents, ainsi que des verres traitant l'ensemble des troubles visuels, seront proposés. L'amincissement des verres en fonction du trouble et le durcissement des verres pour éviter les rayures seront inclus au panier.

Aides auditives

Tous les types d'appareils sont concernés : contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire. Ils seront garantis 4 ans minimum, seront équipés d'au moins 12 canaux de réglage (ou dispositif de qualité équivalente) permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB et comprendront au moins trois des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.

Dentaire

Les couronnes céramiques monolithiques et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et prémolaires), couronnes céramiques monolithiques zircons pour les incisives et canines et couronnes métalliques quelle que soit la localisation.

Les bridges céramo-métalliques pour les incisives et les canines, les bridges *full zircon* et métalliques pour toute localisation, les prothèses amovibles à base résine et *Inlays core* et couronnes transitoires complètent le panier.



Les modalités de mise en place

Optique

Le panier de soins « reste à charge zéro » entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le remboursement de la Sécurité sociale (4% en moyenne du coût total) sera revalorisé pour les équipements du panier « 100% santé » et atteindra les 18% du coût total des équipements.

Les remboursements de la Sécurité sociale seront diminués pour les tarifs libres. Il en sera de même du plafond de prise en charge des montures par les assureurs complémentaires qui passera de 150 à 100 euros.

Audiologie

Les frais assumés par l'assuré, après prise en charge par l'assurance maladie et la complémentaire, sont aujourd'hui particulièrement élevés. Le reste à charge est estimé en moyenne à 850€ par oreille, pour un coût moyen d'équipement de 1500€ par oreille (coût correspondant à la moyenne de prix constatée sur la totalité de l'offre en audioprothèses) ; le prix moyen de l'offre « 100% santé » sera de l'ordre de 1400€.

Le « panier 100% » comprendra tous les types d'appareil, un certain nombre d'options et de réglages, 30 jours d'essai, une garantie de 4 ans et un suivi une fois par an pour régler l'appareil en fonction de la baisse des capacités auditives.

Les tarifs des aides auditives faisant l'objet du panier « 100% santé » seront plafonnés à compter du 1^{er} janvier 2019

et progressivement réduits. A partir de la même date, la base de remboursement de la Sécurité sociale sera progressivement augmentée.

Sur les appareils « 100% santé », en 2019, il y aura en moyenne 200€ de frais en moins à la charge du patient ; en 2020, 250€ de moins et un remboursement à 100% à partir de 2021.

Une offre à tarif libre subsistera pour celles et ceux souhaitant acquérir des équipements dernier cri, remboursée selon les conditions fixés dans leur contrat. Mais la prise en charge totale dans le cadre d'un contrat responsable sera plafonnée à 1700€ par oreille.

Dentaire

Les tarifs des prothèses seront plafonnés et progressivement diminués à compter de 2019. Dans le même temps, les tarifs des soins conservateurs seront progressivement augmentés.

Le panier « 100% santé » entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 pour certains soins prothétiques dentaires (couronnes et bridges) et à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'ensemble des autres prothèses.

A terme, il y aura trois paniers de soins prothétiques : le panier « 100% santé », intégralement remboursé, un panier aux tarifs maîtrisés, via des prix plafonnés et un panier aux tarifs libres permettant de choisir librement les techniques et les matériaux les plus sophistiqués.

 Patrick PENA



LA RÉFORME DES RETRAITES : POINT D'ÉTAPE

La réforme des retraites est entrée dans sa phase active de négociation avec un objectif : élaborer et faire voter une loi au premier semestre 2019.

Au moment où nous tentons de faire le point, il est difficile de présenter un panorama des conclusions encore à l'état de propositions. Toutefois il est bon de rappeler les enjeux de cette réforme qui concerne en priorité l'ensemble des salariés.

Après les différents replâtrages que nous avons connus par le passé voici une réforme « systémique » qui reprend tous les enjeux en profondeur.

Pourquoi adhérer aux principes de cette réforme ?

Comme chacun le sait maintenant, il s'agit d'une réforme fondée sur des points indiciaires.

- Elle repose sur la **répartition** c'est-à-dire qu'elle sera constituée comme par le passé par les cotisations salariales et patronales sur les salaires versés.

La logique de salaires différés est préservée.

- Elle repose sur un **droit individuel**.
- Elle doit assurer **la pérennité du système**.

- Elle impose, et c'est là le grand enjeu, **l'égalité des droits pour tous**. En cela elle a un **caractère universel**. Que l'on soit salarié du privé, du public ou du semi-public, chacun aura les mêmes droits.

Ces principes sont fondamentaux et répondent aux principes mêmes de notre république. L'égalité des droits en est au cœur.

Le diable se cache-t-il dans les détails ?

Les principes étant posés, il s'agit d'examiner les procédures et les contenus de la future loi. Celle-ci ne saurait remettre en cause les acquis de solidarité nationale qui existent aujourd'hui. La vigilance s'impose pour que les périmètres de la loi n'aboutissent pas à une dégradation des retraites actuelles déjà malmenées.

On notera au passage que les problèmes de réversion des pensions et la prise en compte des enfants ont fait l'objet de discussions qui se sont soldées par un maintien de ces dispositifs solidaires.

Il est réconfortant de constater que le Haut-commissaire, M. Delevoe écoute

les partenaires sociaux et que notre confédération (la CFR) a été largement entendue.

Dans le nouveau système, le problème de l'âge légal est posé. A priori le *droit individuel* permet à chacun de prendre sa retraite quand il le veut, en prenant en compte les droits acquis et son projet de vie personnel. Toutefois la couverture financière du système suppose une durée du travail suffisante à la recherche d'un équilibre financier. On a donc évoqué, côté État, la mise en place d'un « âge pivot ».

L'idée de décote actuellement en cours dans les caisses complémentaires a été évoquée. On notera un recul sur ce thème, mais... y aura-t-il réellement abandon de ce projet ?

Fusionner 42 caisses de retraites est-ce possible ?

Le projet en fait une nécessité.

Il va sans dire que cela ne pourra se faire que par étapes, sachant que les positions des partenaires sociaux sont actuellement divergentes.

Les retraités du privé ont des droits ouverts sur la base des 25 meilleures années de salaire, tandis que les fonctionnaires ont des pensions calculées sur les 6 derniers mois de leur carrière. On notera toutefois que ces derniers ne bénéficient pas de la prise en compte des indemnités salariales dans le calcul...

La résolution de ce problème ardu trouvera sa solution dans la valeur du point qui a priori s'étalera sur l'ensemble de la carrière.

La valeur du point sera-t-elle flottante ?

Dans le système actuel de nos retraites complémentaires, la valeur du point est indexée sur l'ensemble des cotisations versées. Sa valeur est donc « flottante » et évolue en fonction de la conjoncture économique : niveau des salaires, nombre

de cotisants et chômage notamment. Aujourd'hui nous sommes bien placés pour constater la remise en cause de la valeur du point par le gel ou des augmentations inférieures à l'inflation.

Comment résoudre cette difficulté ? L'État sera-t-il garant de la stabilité du point ? Qui gèrera l'énorme masse financière créée par tous les actifs ? L'État, les partenaires sociaux ou un système plus ouvert à l'ensemble des cotisants ? Le débat est ouvert et non résolu à ce jour.

Que deviendront nos caisses complémentaires ? La logique voudrait qu'elles disparaissent au profit d'un système unique...

Le point de vue des partenaires sociaux, notamment des salariés est de garder la gestion de ces fonds, mais l'État, s'il garantit le système, peut difficilement devenir spectateur...

Rester vigilants

Les nombreuses questions posées devront trouver des réponses adaptées qui évitent de léser les différents acteurs, ce qui n'est pas simple ! Et nous nous bornons ici à n'évoquer que quelques points structurels.

Notre Confédération de retraités est écoutée et intervient pour éviter le dévoiement du système avec l'objectif que les retraités actuels trouveront dans ce nouveau système une solidification et une pérennité du montant de leur pension.

Il faut bien comprendre que si nous ne sommes pas touchés dans un premier temps par la réforme, le basculement de la valeur de nos pensions en points est inéluctable...

C'est pourquoi on ne saurait se désintéresser des projets en cours.

Restons vigilants.


Daniel Thomas,
28/10/2018.



.....

INFLATION, TAXES SOCIALES, GEL DES PRESTATIONS... NOTRE POUVOIR D'ACHAT S'ÉRODE GRAVEMENT

Tous les retraités sans distinction constatent une attaque simultanée de leurs revenus. De bonnes âmes font passer le message que nous serions des nantis, des privilégiés et nous opposent les jeunes au chômage, histoire de nous culpabiliser. Ce discours peut permettre de justifier aux yeux de « l'opinion » le cortège des ponctions financières que nous connaissons.

L'État ne reconnaît plus ses engagements antérieurs fondés sur l'indexation du relèvement de nos pensions sur l'indice des prix.

IL FAUT RÉTABLIR LA VÉRITÉ !

Notre système actuel de retraite n'oppose pas salariés et retraités. Il est au contraire fondé sur la solidarité intergénérationnelle : le salarié cotise à la fois pour le retraité mais en même temps pour lui-même en accumulant des droits.

Tous les retraités savent qu'au moment de la reconstitution de leur carrière, leurs droits à pensions seront inférieurs de 25 à 30% de leur salaire antérieur. Alors pourquoi faire croire que notre niveau de vie serait meilleur que celui des salariés ? Bien sûr en introduisant le biais du patrimoine constitué toute une vie durant, on peut tordre la statistique.

Pourquoi opposer jeunes et vieux, pour les besoins d'une démonstration purement gestionnaire des comptes publics ? Aviez-vous un patrimoine à 20 ans.

Comparer l'incomparable ne grandit pas la classe politique. La vérité est tout autre.

LE POUVOIR D'ACHAT EST MIS A MAL STRUCTURELLEMENT

L'indice des prix à la consommation est le référent sur lequel nos pensions doivent évoluer. C'est un engagement légal.

Par le passé et pendant les « 30 glorieuses », la conjoncture économique avait permis la prise en compte de l'évolution des salaires. En fait, une partie de la croissance était redistribuée.

Nous en sommes loin à ce jour pour plusieurs raisons.

- L'indexation sur les prix n'est que le maintien d'un pouvoir d'achat virtuel. En effet 10 ou 20 ans plus tard les biens de consommation ont évolué par les effets conjoints d'une recherche de la qualité et de l'ouverture des marchés mondiaux qui amène sur nos tables des produits nouveaux.
- De plus l'indice des prix ne prend pas en compte la quantité de produits.
- Enfin la conjoncture économique est défavorable à l'emploi.

Ainsi peu à peu, nous assistons mécaniquement à l'érosion de notre pouvoir d'achat sur les dépenses de consommations courantes qui réduit notre capacité d'épargne pour nos vieux jours.

Dans ce contexte les petites retraites sont les plus touchées. Rappelons au passage que 54% des retraites sont en valeur en-dessous du SMIC⁽¹⁾.

L'INFLATION NOTRE ENNEMIE ACTUELLE

Comme on l'a vu, l'inflation est déterminée à partir de l'indice des prix à la consommation. Depuis quelques années nous avons connu un taux très bas d'inflation qui a limité l'érosion de notre pouvoir d'achat pourtant réelle (*voir ci-dessous*).

Baisse sur 10 ans

	Évolution 2008	Érosion constatée
Inflation	+ 11,62 %	
Régime général	+ 10,68 %	- 0,94 %
AGIRC	+ 6,87 %	- 4,75 %
ARRCO	+ 8,99 %	- 2,63 %

Avec la reprise de l'inflation (bien que modeste), il en va tout autrement puisque l'État ne respecte plus ses engagements : avec 1,7 % d'inflation prévisible en 2018 et 1,3 pour 2019, le régime général nous versera 0,3 %, soit un manque à gagner évident.

Quant aux régimes complémentaires, ils nous octroient 0,6 % mais au 1^{er} novembre. Dix mois passent en perte.

NOTRE REVENU DISPONIBLE AMPUTÉ PAR LA LOI

En décidant d'augmenter la CSG de 1,7 %, le gouvernement s'est attaqué très clairement à notre revenu disponible par la taxe sociale qui n'est en réalité, qu'un impôt affecté. Nous sommes 7,5 millions de retraités sur 17 millions concernés.

Sachant que la pension nette moyenne s'établit à 1294 € et que le seuil préconisé s'établit à 1200 € ! La perte annuelle sur

cette base, comme chacun peut le calculer, à plus de 200 € pour les plus petites pensions voisinant ce seuil. Un ajustement concernant 300 000 « seniors » vient d'être pris sous la pression des représentants des retraités.

Cette hausse de la CSG est la goutte qui fait déborder le vase après une série de prélèvements antérieurs :

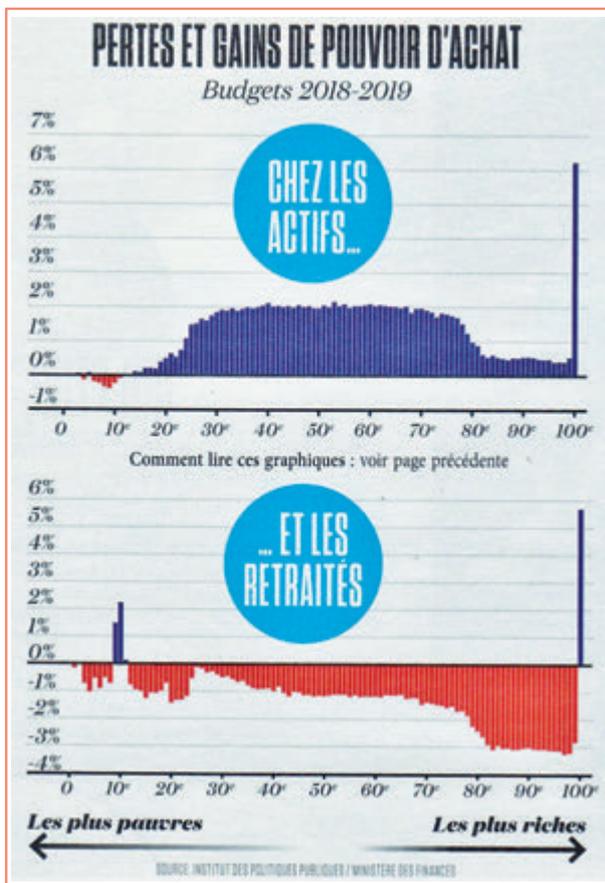
- la fiscalisation de la majoration pour enfants à charge,
- la taxe de 0,3 % pour aider au financement des aides aux personnes âgées dépendantes,
- la suppression de la ½ part pour les veufs,
- et le gel que nous subissons des pensions de base et complémentaires.

UN MONDE A L'ENVERS : LES RETRAITÉS FINANCENT IMPLICITEMENT LES SALARIÉS !

Selon les statistiques de l'Institut des Études publiques, les budgets de l'État en 2018 et 2019 aboutissent au constat suivant :

- 22 % des ménages les plus modestes perdent 1 % de pouvoir d'achat ;
- 60 % des ménages intermédiaires gagnent 1 % de pouvoir d'achat ;
- 19 % parmi les plus aisés perdent 1 % de pouvoir d'achat ;
- 1 % parmi les plus riches gagneraient 6 % de pouvoir d'achat !

Mais là où les comparaisons deviennent déconcertantes, c'est lorsque l'on compare les actifs et les retraités : les actifs seraient quasiment tous bénéficiaires (de +1 à 2,5 %), tandis que les retraités seraient quasiment tous perdants (de -1 à -3 %) !



On assiste donc à un système de vases communicants : l'État exonère les actifs de charges sociales qu'il fait peser sur les retraités. J'entends déjà les bonnes âmes qui m'expliqueront qu'il ne s'agit pas des mêmes enveloppes.

Allez expliquer cela aux retraités : leur porte-monnaie est bel et bien allégé !

Au-delà de ces chiffres qui sont incontournables, nous ressentons une vraie rupture du pacte social derrière cette gestion purement comptable. Opposer un groupe social à un autre, posera inévitablement des fractures qui risquent de se traduire dans les urnes par des choix extrêmes.

Daniel THOMAS
30/10/2018.

⁽¹⁾ SMIC au 1/1/2018 :1498,45€
Seuil de pauvreté en 2014 :1008€

BIEN VIEILLIR DANS NOS TERRITOIRES



DEUX TÉMOIGNAGES DE POLITIQUE LOCALE

L'État définit les politiques seniors en matière de retraite, de santé, de pouvoir d'achat mais il reste un échelon très important car impactant le quotidien, celui des collectivités locales.

Les plus de 60 ans qui représentent aujourd'hui 25% de notre population, ont parfois du mal à s'adapter à la vitesse des villes, souffrent d'isolement, manquent de reconnaissance et de lieux où s'exprimer.

L'Organisation Mondiale de la Santé, dans l'objectif de créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des habitants âgés, a lancé le programme international « Villes amies des aînés ». La démarche associe les habitants dans la construction d'un programme d'actions visant à adapter les politiques concernant entre autres, l'aménagement de l'espace public, les transports, l'habitat, la culture. Les retraités sont considérés comme acteurs de leur destin et partie prenante des projets qui les concernent.

Une centaine de villes en France, grandes ou petites, en milieu urbain ou rural, ont adhéré à ce programme.

Pour une approche plus concrète, nous avons rencontré deux élues ayant en charge les seniors, dans deux villes de dimensions différentes, localisées l'une dans les Hauts de France, l'autre en Auvergne-Rhône Alpes, chacune ayant à cœur de favoriser « le bien vieillir » sur son territoire.

Bien évidemment, ces témoignages n'ont pas vocation à être représentatifs de toutes les villes et villages de France, il s'agit simplement de faire en quelque sorte une « photo » de ces deux territoires.

Cher lecteur, partageons les expériences, faites nous part de votre regard sur la politique « seniors » de votre ville, nous publierons votre témoignage sur notre site internet ou dans un prochain Contacts.

 **Jocelyne Laplace**

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT, ADAPTER LE LOGEMENT DES SENIORS

DES OBJECTIFS MAJEURS POUR LA VILLE DE RONCQ

J'ai été sollicitée pour illustrer, par un article, la politique d'une commune moyenne en faveur des séniors. J'ai pour cela demandé un rendez-vous à la personne responsable des politiques au bénéfice des séniors de ma ville.

J'ai été reçu par Rodrigue DESMET, Maire de RONCQ et par Chantal NYS, adjointe au maire chargée des Fraternités locales et Solidarités internationales.

Roncq est une commune française, située dans le département du Nord en région Hauts-de-France. Ses habitants sont les Roncquois et Roncquoises. Elle fait partie de la Métropole Européenne Lilloise.

Elle est à 17 km de Lille, 5 km de Tourcoing et 8 km de la Belgique (Menin).

Sa population, 13 700 habitants, n'augmente pas depuis plusieurs années. La ville souhaite garder une vocation rurale et donc ne pas récupérer les surfaces cultivables pour les transformer en lotissements.

A Roncq, 23% des séniors dont 56,5% de femmes ont plus de 60 ans, 10% dont 58,8% de femmes ont plus de 70 ans.

Quelle est votre politique vis-à-vis des séniors ?

Mon objectif est que les séniors restent actifs. Il ne faut pas que les gens s'isolent. Il faut les aider à se déplacer et rencontrer du monde. Les transports en commun vers Lille, Tourcoing, Roubaix favorisent cette mobilité. Les séniors sont de plus en plus en forme alors il faut trouver des activités pour les faire sortir de chez eux et rencontrer des gens.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose pour cela des animations de loisirs, d'information, de culture, de rencontres, des actions visant à préserver la santé par la pratique d'activités physiques et/ou de mémoire.

Tout cela est fait en collaboration avec les nombreuses associations et clubs qui existent dans la ville : club de pétanque, club de gymnastique, cartes, etc. La ville veut créer un lien entre les associations et la jeune génération.

La mission que la ville donne au CCAS est « la fraternité » : renforcer le lien social et favoriser la convivialité.

Il est proposé à toute personne roncquoise âgée de 65 ans de bénéficier d'un restaurant convivial. Ce service permet de se retrouver autour d'un repas, dans une ambiance amicale le mercredi de 11h30 à 13h30 (pour un prix de 7 euros).

La ville souhaite que les séniors puissent rester le plus longtemps à domicile, ce qui rejoint les politiques nationales et départementales vis-à-vis des personnes âgées.

Pour cela, elle a mis en place un système de portage à domicile de repas du lundi au samedi. Les repas sont livrés entre 9h et 12h. Pour que ces personnes ne perdent pas le lien avec la vie de la ville, une gazette est éditée tous les mois. Elle est remise par l'équipe du service des repas à domicile.

Des ateliers gratuits de prévention pour un logement accessible et adapté sont proposés pour continuer à être chez soi en toute sécurité. Un système de téléalarme est également proposé.

Dans le cadre du Plan d'alerte et d'urgence départemental (grand froid, risque de pandémie, canicule, ...), le CCAS met à disposition des personnes fragiles et isolées un numéro de téléphone leur permettant de s'inscrire sur le registre nominatif utilisé pour les risques exceptionnels. Après analyse du dossier, le CCAS propose des solutions adaptées : conseils, contacts périodiques afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des inscrits.

Activités proposées

Les animations proposées à l'année ont pour objectif de renforcer le lien social et favoriser la convivialité.

Voici quelques exemples :

- Ensemble vocal séniors encadré par un professeur de l'école de musique
- Activités physiques et sportives encadrées par les éducateurs sportifs municipaux formés au public des séniors (marche nordique, multi-activités). Des tests d'effort sont organisés une fois par an. Comme tout est prétexte à la convivialité, après l'effort, ils fêtent les « rois ».
- Animations aqua sportives
- Atelier mémoire
- Ateliers ponctuels lors de la semaine bleue
- Des actions de prévention : conférence sur la DMLA, sur la sécurité (vol par ruse)
- Ateliers « bien chez soi »
-

Qu'est-ce qui est prépondérant ?

Tout est important car il faut un lien entre le logement, l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les transports, la culture, la santé, ...

Comme la ville souhaite permettre aux séniors de rester le plus longtemps à domicile, le grand projet de l'année 2019 est le projet Pergaud. Sur le lieu d'une ancienne école, 90 logements pour séniors (appartements et quelques petites maisons) vont être construits avec un local médical à l'entrée et une salle de regroupement. Chaque personne aura sa propre cuisine. Ce lieu se trouve en centre-ville près de tous commerces. Ce sont 100% de logements sociaux en location. L'objectif est que les séniors isolés quittent leur maison devenue trop grande et souvent inadaptée et que

ces habitations puissent aussi accueillir de nouvelles familles avec enfants.

Le projet de départ était un lieu intergénérationnel. En définitif, ce ne sera pas totalement le cas mais 3 appartements seront loués à prix réduit à des étudiants contre un service d'animation et de présence.

Autre projet en cours : à Roncq, il existe un EHPAD. La ville avec un partenaire va construire 8 appartements sur un terrain proche de l'EHPAD. Ces appartements ont pour objectif de servir de passerelle entre l'habitation précédente et la maison de retraite (les jardins communiqueront).

La mairie travaille aussi sur une meilleure accessibilité aux handicapés (les allées du parc sont en cours de rénovation par exemple).

De quoi êtes-vous le plus fier ?

Du projet Pergaud (90 logements pour séniors avec intégration d'étudiants). Du repas convivial même si nous n'avons pas autant de monde que nous le souhaiterions.

Ma conclusion

Harmoniser la vie rurale (Roncq est entourée de fermes) et la vie urbaine, favoriser les échanges entre les habitants de tous âges, lutter contre toute forme d'isolement, préserver les nombreux commerces de proximité, cela représente un objectif bien adapté à la population un peu vieillissante de Roncq.

Personnellement cela me convient et en tant que jeune retraitée et je m'y sens bien.



Claudine DUPONT

..... GÉNÉRATION D'AVENIR !

Faire la belle démonstration d'une cité ouverte à ses aînés, la Ville de Lyon souhaite relever le défi !

Dans cette ville, un habitant sur cinq a plus de 65 ans, cela concerne plus de 100 000 personnes. Si l'on prend en compte tous les séniors de 60 ans à 100 ans et plus, trois générations sont concernées. Cette donnée est très importante car les besoins de ces personnes sont évidemment très différents.



Françoise RIVOIRE,
Adjointe au Maire de Lyon, Déléguée aux Liens intergénérationnels et aux Personnes Agées, me reçoit dans son bureau à l'Hôtel de Ville.

La politique de la Ville portée par l'équipe municipale et sur certains aspects par la Métropole s'articule autour d'axes forts.

- **Favoriser le maintien à domicile des séniors : le logement, un axe important de la politique de la Ville**

En premier lieu, Françoise RIVOIRE insiste sur l'importance du maintien à domicile et ce le plus longtemps possible car c'est la demande des personnes concernées.

Pour ce faire, il faut que le logement soit adapté pour faciliter le quotidien des personnes âgées mais il faut aussi que des aménagements de l'espace public facilitent les déplacements dans la ville.

Pour les propriétaires, des aides financières prennent en charge des travaux d'adaptation. La Ville intervient aussi auprès des

baillleurs sociaux pour les engager à faire des travaux y compris sur l'environnement de l'appartement : suppression d'escaliers par exemple.

Les services d'aide à la personne sont évidemment très importants et permettent le maintien à domicile en fournissant un appui en matière de soins, d'aide-ménagère, de repas et de téléassistance.

.....

Quand ce maintien à domicile devient trop difficile, il faut

- **Permettre aux personnes autonomes de vivre dans un logement adapté et sécurisé**

En dehors du parc privé, quinze résidences séniors gérées par le Centre Communal d'Action Sociale, sont réparties sur l'ensemble de la ville. Vivre en résidence, c'est avoir un chez soi tout en bénéficiant des avantages du collectif : sécurité, aide au logement, animations, activités physiques adaptées avec la liberté de conserver son mobilier et d'organiser sa vie quotidienne.

Parmi celles-ci, dix résidences séniors de la ville de Lyon accueillent en leur sein des logements étudiants qui bénéficient d'une chambre à prix modique et donnent en contrepartie un peu de leur temps aux résidents pour des activités à caractère ludiques ou culturelles. Des jeunes, dans le cadre du service civique, interviennent aussi dans ces résidences, tout ceci concourant à lutter contre l'isolement et à faciliter les liens intergénérationnels.

Ces résidences sont ouvertes sur le quartier ; des Associations peuvent y réserver une salle pour des réunions, des activités sont proposées aux résidents mais aussi aux personnes extérieures toujours dans un esprit d'ouverture sur la ville.

Enfin, des EHPAD accueillent les personnes les plus dépendantes, qui ont besoin d'aide pour les actes de la vie quotidienne.



- **Simplifier les démarches et l'accès aux services et prestations auxquels les personnes ont droit, la Ville et ses partenaires mettent à disposition des relais d'information**

Les Maisons de la Métropole sont des espaces de proximité présents dans tous les arrondissements. Ces lieux d'accueil informent les seniors sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, facilitent les démarches en présentant l'avantage d'un « guichet unique » évitant ainsi de constituer de multiples dossiers. Dans ces lieux d'accueil, il est possible d'obtenir de l'information pour constituer des demandes d'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), des aides sociales départementales et autres allocations.



La ville dispose d'une offre culturelle diversifiée mais dispersée sur un territoire assez large, alors il fallait faciliter l'accès à ces activités de loisirs, c'est chose faite avec la carte senior. Cette carte est délivrée gratuitement sur inscription auprès des mairies d'arrondissement.

- **Faciliter l'accès à l'offre culturelle de la Ville**

Visiter ses musées, aller au concert mais aussi faire une balade gastronomique, assister à une conférence, faire du sport comme la marche nordique ou participer à des ateliers cognitifs bénéfiques pour le cerveau : la carte senior permet de bénéficier d'un programme de sorties très variées. Elle propose des tarifs préférentiels pour l'accès à certains sites ou prestations

mais surtout offre un accueil privilégié, des séances gratuites, un goûter ou un apéritif, des « plus » en quelque sorte aux porteurs de cette carte.



- **Bien vieillir c'est l'avenir !**

La semaine bleue s'est déroulée cette année en octobre, et la version lyonnaise de cet événement s'est centrée sur le « bien vieillir ». Il s'agit en effet d'inventer, d'accompagner les actes citoyens qui contribuent à un environnement physique et social bienveillant pour tous et propice notamment au maintien à domicile des seniors.

Au programme de cette manifestation, conférences, ateliers, danse, spectacles, sport, théâtres proposés par arrondissement avec des propositions aussi hétéroclites qu'une présentation de tai-chi-chuan ou d'aïkido, des ateliers cuisine, une initiation au bridge, une conférence sur « protégeons notre cerveau des accidents vasculaires cérébraux » ou un défilé de mode seniors. Bref, il y en a pour tous les goûts !!



Pour éviter l'isolement, conserver une vie sociale, maintenir une activité physique favorable à une bonne santé, il est essentiel de

- **Continuer à sortir et à se déplacer**

La ville de Lyon a la chance de disposer d'un réseau important de transports en commun, trams, trolleys, bus, métro quadrillent toute la ville. Une carte d'abonnement pour les seniors permet de profiter de l'offre de transport pour un prix réduit.



Restent quand même sur des courtes distances entre deux modes de transport, des trajets qui peuvent être difficiles pour des personnes âgées. Françoise Rivoire réfléchit à un système de vélos-taxis qui pourrait faciliter ces liaisons.



- **Ce que vous inventez, construisez, développez, bâtissez est-il adapté aux aînés ?**

Telle est la question posée par le réseau francophone des « Villes amies des Aînés » qui interroge les décideurs politiques, architectes, ingénieurs. Comment faire de votre territoire un espace de vie accueillant à l'égard de tous les âges ? Ce réseau auquel la Ville de Lyon adhère depuis 2010, favorise les partages d'expériences entre

les territoires et diffuse une méthodologie et des savoir-faire.

Les séniors sont partie prenante de la vie des cités et des campagnes, ne serait-ce que par leur forte implication dans le bénévolat ; il faut une volonté politique forte pour les accompagner et favoriser la solidarité entre les générations et lutter contre l'âgisme.

Notre Amicale souscrit pleinement à cette démarche.

 **Jocelyne LAPLACE**

LES ENGAGEMENTS DE NOS ADHÉRENTS

.....

PARTIR, CHAQUE ANNÉE DEPUIS 2006 SUR UN DES CHEMINS DE COMPOSTELLE POURQUOI ?

Jean louis jouanin nous livre quelques clés.



Comment est venue l'idée de partir sur un des chemins de Compostelle ?

Environ huit mois avant mon départ en retraite, j'ai retrouvé un ami (Denis) avec qui j'ai décidé de partir vers Saint Jacques de Compostelle. Il me fallait avoir un projet juste après avoir quitté un travail passionnant à la Direction de la formation de l'Afpa.

Le projet construit, nous avons rejoint Compostelle en deux années :

- 2006 Le Puy-en-Velay - Saint-Jean-Pied-de-Port (680 km en 26 étapes)
- 2007 Saint-Jean-Pied-de-Port - Saint-Jacques-de-Compostelle (800km en 33 étapes)

Depuis, tous les ans, en Avril, avec mon ami Denis, je parcours un chemin de

Compostelle (depuis Arles, Séville, Limoges, Bourges, Lisbonne, Vézelay, Saint-Jean-de-Luz, et cette année départ depuis Genève).

De nombreuses questions me sont posées :

Pourquoi pars-tu chaque année sur un des chemins de Compostelle ? La raison est-elle religieuse, touristique, spirituelle, etc. ? Qu'est-ce qui est le plus important quand on se dirige vers Compostelle : le chemin ou Compostelle et Saint Jacques ?

Les questions sont bonnes et elles jettent un peu le trouble dans mon esprit. Elles me demandent un effort de clarification et d'écriture que je repousse régulièrement. Plutôt que de décrire un des itinéraires parcourus depuis 2006 (il y a de très bons guides pour cela), et faire l'inventaire de mon équipement matériel (chaussures, sac à dos, bâtons, vêtements, etc.), je vais

LES ENGAGEMENTS DE NOS ADHÉRENTS

tenter d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions.

Pour commencer je le dis, je suis chrétien. Oh pas un très bon chrétien, je ne me rends pas tous les dimanches à la messe et j'ai une certaine distance avec les positions de l'Église catholique. En un mot je reste un homme libre, sans certitude et refuse de me faire enfermer dans toute institution quelle qu'elle soit.

Comme chrétien, ce chemin de pèlerinage devient un itinéraire spirituel. Je m'y engage totalement, physiquement et spirituellement. Compostelle n'est pas un lieu de pèlerinage comme Lourdes où l'on se rend en train, en avion ou en voiture. À Lourdes, ce qui est important, c'est ce qui passe sur place. Pour Saint-Jacques-de-Compostelle (Santiago de Compostela), c'est avant tout le chemin.

Chemin de grande randonnée (GR65) oui mais...

Ce chemin se distingue d'un GR, autrement dit, en quoi le pèlerinage se différencie d'une randonnée ?

C'est une tranche de vie. Je ne sélectionne pas. Il pleut, il neige, il y a du vent, du soleil, il fait froid, il fait trop chaud, etc. J'avance, je marche sur un chemin ancestral, je mets mes pas dans les pas de nombreux pèlerins aux motivations variées.

Saint Jacques est au Moyen Age, le patron des pèlerins, capable de guérir de nombreux maux. A l'époque médiévale le pèlerinage est une préfiguration du salut et un symbole du voyage de la vie vers son terme.

Chaque jour est un jour nouveau.

Chaque soir, je me prépare pour la journée du lendemain. Je me renseigne sur la météo, le parcours et son dénivelé positif et négatif, le nombre de kilomètres à parcourir, les lieux à visiter, les endroits où je vais pouvoir me ravitailler, où je peux

être hébergé, pourrais-je faire une lessive en arrivant ? Que des choses basiques mais essentielles.

A l'arrivée d'une étape la première chose que je fais est de prendre une bonne douche, puis je bichonne mes pieds. La qualité du spirituel dépend également des besoins basiques du corps et du mental.

Le matin, le rangement du sac à dos suit un rite bien précis, toujours le même. Et après le petit déjeuner c'est le départ pour une nouvelle aventure, de nouvelles rencontres, de nouvelles pensées.

Ce pèlerinage m'a obligé à me dépouiller et m'a appris à être humble, à écouter mon corps si je voulais aller au terme de mon projet. Comme le dit Saint Augustin « *Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant que le mauvais d'un pas ferme* ».

Chaque jour est un jour nouveau.

Une des grandes richesses de ce chemin. La magie des rencontres.

En dehors de la beauté des paysages parcourus, des monuments qui marquent l'histoire des régions traversées, la grande richesse qu'apporte ce chemin ce sont les rencontres : des pèlerins, des hospitaliers, des hébergeurs. Et également des personnes que je croise dans chaque région, chaque village, avec qui je taille une bavette de 5 à 10 minutes.

Les pèlerins rencontrés de différentes nationalités (Canadiens, Australiens, Brésiliens, Espagnols, Portugais, Italiens, Suisses, Allemands, Japonais, Coréens, Polonais, Autrichiens, Belges, etc.) sont de tous âges (de 20 à 80 ans), et de toute origine sociale.

Nous communiquons, nous connaissons nos prénoms, d'où nous venons et où nous allons. Il se passe quelque chose de magique, je ne parle pourtant pas la même langue qu'eux.



(A cause des hommes de Babylone qui avaient eu l'idée de construire une tour qui atteindrait les cieux « la tour de Babel ». Dieu les trouvant trop orgueilleux les punit, en les envoyant aux quatre coins de la terre et en leur faisant parler des langues différentes).

Une illustration de cette magie des rencontres.

Je ne résiste pas, ici, à conter une de mes aventures. Sur la Via de la Plata (le chemin entre Séville et Compostelle), j'ai rencontré, au mois d'avril « Ryszard » (Richard) qui venait de Pologne. Nous nous sommes croisés sur le chemin et nous nous sommes retrouvés dans les mêmes gîtes guère plus de quatre fois.

C'est face à la Cathédrale de Compostelle, sur la « Praza do Obradoiro » que nous nous sommes retrouvés. Il y avait également Miguel un jeune Espagnol que nous avons également rencontré entre Salamanque et Compostelle. Ce fut l'occasion de faire une photo ensemble, avec la Cathédrale au second plan.

Avec Ryszard, nous n'avons pas de langue commune pour dialoguer, tout se passe par des gestes, des expressions du visage et le courant passe. En nous montrant nos

cartes d'identité, nous connaissons nos âges, puis avec un morceau de papier et un crayon nous échangeons nos adresses mail. Nous nous serrons la main et chacun rejoint son domicile.

En mai, par la messagerie nous échangeons quelques photos. Arrivent les fêtes de fin d'année et je reçois un mail de Ryszard qui me souhaite, en français, un heureux Noël. Me voilà au pied du mur, je dois lui répondre et en polonais !! Comment faire ? Sur le net on trouve tout et n'importe quoi ! Heureusement, même si ce n'est pas parfait il y a « Google traduction », ce qui m'a permis de lui répondre en polonais. Depuis nous échangeons régulièrement et lorsque j'ai envisagé de faire « le Camino Norte » (de Saint-Jean-de-Luz à Compostelle le long de l'Atlantique), Ryszard m'a fourni de nombreuses informations, photos à l'appui, sur le parcours et les gîtes.

Je ne vais pas citer toutes mes rencontres. Je peux dire qu'elles sont réjouissantes et dans ces moments particuliers, elles gommant tout le pessimisme en moi concernant la nature humaine. Oui j'ai rencontré au cours de ces pèlerinages de profondes qualités humaines. Ceci dit il n'est pas nécessaire de pérégriner pour rencontrer ces qualités, il suffit de changer notre regard sur ceux qui nous entourent.

La rencontre avec une spiritualité laïque.

Parmi toutes les personnes que j'ai pu côtoyer sur ce chemin, tous ne sont pas croyants, certains sont agnostiques, d'autres athées. Pourtant ils font le chemin comme moi. Ils ne le font pas comme une simple randonnée, il y a une force en eux où l'invisible gardera pour moi ses secrets. Ils expriment de nombreuses raisons : pour certains ils sont sur le chemin à la suite d'une rupture dans leur vie sentimentale, d'un deuil, pour d'autres c'est pour fuir un monde du travail où ils ne trouvent plus leur place, souvent à la suite d'un burn-out, ou l'envie de faire le vide d'un passé difficile et de se reconstruire.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ADHÉRENTS

J'ai pu en rencontrer qui avaient commencé le chemin en randonneur et qui l'ont terminé en Pèlerin. Ceci confirme le dicton jacquaire « *Celui qui part randonneur vers Compostelle en revient pèlerin* ». J'ai été confronté à l'inexplicable, au mystère que procure ce cheminement vers Compostelle. Leurs regards interrogent la foi... La foi des incroyants ! J'ai rencontré « une spiritualité laïque ». Je ne confonds pas religion et spiritualité...

Les vrais pèlerins, les faux pèlerins.

Lors de ces chemins de pèlerinage, une question revient régulièrement et fait l'objet de débats. Existe-t-il des vrais et des faux pèlerins ? Qui peut juger ? Ce que je sais c'est que parmi les personnes rencontrées certaines viennent chercher un peu de force parce qu'elles sont fragiles, d'autres pour surmonter un traumatisme, pour affermir leur foi, les motivations sont diverses et variées.

Alors peu importe, s'ils se font porter leur sac à dos, peu importe, si de temps en temps, ils prennent un taxi ou un car pour gagner une étape ou prendre un peu de repos. Pour moi l'essentiel est qu'ils trouvent sur ce chemin ce qu'ils sont venus y chercher. Il faut cesser de juger les bons et les mauvais pèlerins !

Ce chemin est également un cheminement intérieur où chacun progresse à son rythme et en fonction de ses propres capacités.

La désillusion à Compostelle.

Arriver à Compostelle, terme de ce pèlerinage, plusieurs sentiments se sont mêlés en moi.

La joie d'avoir parcouru de nombreux kilomètres, malgré les intempéries, le poids du sac à dos, les quelques ampoules aux pieds, également une fierté d'avoir réussi à aller jusqu'au bout, mais aussi une certaine désillusion.

Désillusion d'entrer dans une ville grouillante de touristes, des commerces de « bondieuseries » à chaque coin de rue. D'un coup je me retrouve dans un monde que j'avais quitté pour parcourir un autre monde.

Les quatre fois où je suis arrivé à Compostelle, j'ai pu assister à la messe des pèlerins qui se déroule chaque jour à 12h. Pour que ce moment soit un temps de prière et de recueillement, j'ai dû faire un effort difficile de concentration.

Les pèlerins de toutes les nationalités sont au milieu des touristes, touristes qui sont venus au spectacle du botafumeiro. Cet immense encensoir haut de 1,50 mètre et pesant 53 kilos accroché à la clé de voute du transept et qui est balancé par un système de poulies, au bout d'une corde tirée par huit spécialistes (tiraboleiros) pour le faire osciller. Il atteint une vitesse de 68km/h et s'élève à plus de 20 mètres de hauteur. C'est impressionnant et spectaculaire.

A l'époque médiévale, il servait à purifier l'intérieur de la Cathédrale : le pèlerin sent fort ! J'étais loin de mes rêveries, de la contemplation, de la méditation et des pensées positives qui s'étaient fait jour au fur et à mesure de mon avancée vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Je redescendais sur la terre ferme !

Pour moi le plus important reste le chemin.

La joie du retour.

Plus j'approche du terme de mon parcours, plus je compte les jours qui me restent avant de retrouver ma famille. Oui, elle m'a manqué durant cette mise en parenthèse du quotidien des contraintes, de l'urgence, de la vitesse, de l'efficacité, du rendement. Je suis content de pouvoir tous les retrouver : ma famille et mes amis.

Les premières fois, à la fin du chemin, je prenais de bonnes résolutions. J'ose le dire

LES ENGAGEMENTS DE NOS ADHÉRENTS

elles ne tenaient pas longtemps. Dans le train du retour, je suis un peu désemparé. Je refais le chemin dans ma tête. Je revois tous ceux que j'ai rencontrés, c'est un moment paisible. Je me relaxe en écoutant de la musique que j'ai enregistrée sur mon dictaphone. Ce dictaphone m'a été offert par mes amis de l'AFPA lors de mon départ en retraite. Il me sert à noter, à chaque étape, mes impressions, mes sentiments, mes pensées.

Pour conclure : après avoir réalisé notre projet de rejoindre Compostelle en 2007,

avec mon ami Denis nous avons pris goût au chemin et avons décidé d'en découvrir d'autres. Chaque année, pendant un mois, nous abandonnons nos habitudes pour retrouver la magie et toutes les sensations que procure ce chemin vers Compostelle. Et comme le dit *Paolo Coelho dans Le Pèlerin de Compostelle*. « *L'extraordinaire se trouve sur le chemin des gens ordinaires* ».

Jean-Louis JOUANIN



.....

IN MEMORIAM

Chaque année c'est avec tristesse que nous apprenons le décès de plusieurs de nos adhérents. Nous vous en faisons part ici dans notre revue dès que nous en sommes informés. Cette rubrique est ouverte à tous ceux qui, via leur Délégué Régional, souhaitent apporter un dernier témoignage de sympathie à ceux qui nous ont quittés.

Henri MONMUSSON nous a quittés le 22 avril 2018 après une longue maladie qu'il a combattue pendant 3 années. Il avait adhéré à l'ANR en Picardie avec ses amis de Compiègne et de Creil gage de son attachement à l'AFPA à laquelle il a beaucoup donné.

Entré à l'AFPA en 1967 comme « moniteur C » il avait participé efficacement au développement du pôle chimie de Compiègne en assurant les formations « CAIC » puis « TEFIC ». Discret et compétent il a bénéficié d'une promotion sociale interne. C'est ainsi qu'en 1997, il rejoignait la Direction Régionale à Amiens où on lui confiera une mission spécifique en accord avec le Conseil Régional.

D'abord apprenti, il aura été salarié de « Rhône Poulenc » avant d'intégrer l'AFPA où il mettra ses compétences au service de nos stagiaires.

Au revoir Henri... Tu étais des nôtres, et notre pensée attristée va à ton épouse avec qui tu as partagé tes réussites et tes peines.

C'est avec tristesse que nous avons aussi à déplorer le décès en 2017 de **René TERRIER** adhérent en Ile-de-France, de **Maurice TRAN DANG**, adhérent en Aquitaine décédé en 2018 et de **Monique KANCEL** adhérente en Ile de France décédée début juin 2018.

Michel FAISAN, très attaché à l'AFPA où il était entré en 1955 (au C.E.R.P.) et où il avait fait toute sa carrière, est décédé fin novembre à Paris à la suite d'une longue maladie. Nos pensées vont auprès de son épouse qui reste fidèle à l'ANR.

.....

COMMENT ALLER SUR NOTRE SITE ?

Dans votre navigateur internet ou autre, taper : <https://www.retraites-afpa.fr>

Cliquer pour accéder au site.

Identifier vous en tapant votre code adhérent ANR dans la case « identifiant » et en le répétant dans la case « mot de passe ».

Votre code adhérent est composé de 4 lettres et de 4 chiffres, il vous a été transmis lors de votre adhésion. Si vous l'avez oublié, vous pouvez le demander à notre administrateur de site **bernard.fiat@gmail.com** ou à votre délégué(e) régional(e).

Vous pouvez cocher la case « se souvenir de moi ». Lors de votre prochaine visite, vous n'aurez plus à mettre votre code adhérent.

Cliquer sur « connexion » ; vous pouvez alors accéder à toutes les rubriques ouvertes aux adhérents ANR, soit par les menus déroulants du bandeau supérieur, soit en choisissant une chronique de la page d'accueil.

BONNE LECTURE

BULLETIN D'ADHÉSION

L'amicale nationale des retraités de l'Afpa vous souhaite la bienvenue

Chers collègues, amies et amis,

Vous êtes ou allez être en retraite. Une autre vie commence. Venez nous rejoindre à l'amicale.

- > Vous garderez des contacts avec les collègues retraités.
- > Vous disposerez d'informations sur l'actualité des retraites.
- > Vous pourrez participer aux activités proposées par l'Amicale et ses partenaires.
- > Vous bénéficierez de tarifs négociés pour votre mutuelle.

L'amicale vous souhaite la bienvenue

Renseigner très lisiblement les rubriques ci-après

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse:

Code postal : Ville : Téléphone fixe :

Email : @ Téléphone mobile :

Date de départ en retraite ou en préretraite

Établissement : Fonction (facultatif)

Je suis intéressé(e) pour m'impliquer dans les activités de l'ANR au niveau

Régional National International

Date : Signature

COTISATION

Membre actif* ou associé**	42 euros pour l'année
Adhésion entre le 30 juin et le 31 octobre	21 euros
Adhésion à compter du 1 ^{er} novembre (couvre l'année suivante)	42 euros
Conjoint de membre actif ou associé	21 euros

Ce bulletin est à adresser, accompagné du chèque correspondant, à votre délégué régional ou, le cas échéant, au secrétaire général

Amicale Nationale des Retraités de l'Afpa

1, allée Jean Griffon - BP 24426 - 31405 TOULOUSE Cedex 4

Site internet : www.retraites-afpa.fr

Email : contact@retraites-afpa.fr

* Membre actif : agent retraité de l'Afpa ou ayant appartenu à l'Afpa.

** Membre associé : personne parrainée par un amicaliste et agréée par le délégué régional.

Sauf demande expresse, nom et adresses sont communiqués aux adhérents

Contacts n° 103

Directeur de la Publication : **Yves BRIEX** - Coordination rédactionnelle : **Jocelyne LAPLACE**

Conception et réalisation : Afpa Direction de la communication

© Photos : ANR

Site internet : www.retraites-afpa.fr

Amicale Nationale des Retraités de l'Afpa -

1, Allée Jean Griffon ZI du Palays - BP 24426 - 31405 Toulouse Cedex 4

**L'Amicale Nationale
des retraités**

Afpa